

Informations destinées aux employeurs

Décembre 2017

Previs Prévoyance et Comunitas Fondation de prévoyance ont fusionné

Le 21 septembre 2017, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF) a approuvé, par voie de décision, la fusion entre Comunitas et la Previs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Les destinataires n'ayant pas fait usage de leur droit de recours pendant le délai consécutif de 30 jours, la fusion est entrée en vigueur le 13 novembre 2017, date de son inscription au registre du commerce. Tout en préservant son nom, Comunitas est à présent gérée en tant que caisse de prévoyance autonome au sein de la fondation Previs Prévoyance.

Rémunération des avoires de vieillesse 2017

Au dernier trimestre de l'année passée, les commissions de prévoyance de chaque caisse de prévoyance se sont penchées sur la rémunération des avoires de vieillesse pour l'année 2017 et ont soumis une proposition au Conseil de fondation de la Previs. Ce dernier a fixé de manière définitive les rémunérations pour chaque caisse de prévoyance lors de sa séance du 13 décembre 2017.

Les taux d'intérêts 2017 pour les caisses Comunitas, Service Public et Stratégie 30 sont disponibles sur www.previs.ch/remuneration. Les taux des autres caisses de prévoyance (caisses de prévoyance Employeurs) seront directement communiqués aux assurés par les commissions de prévoyance.

Règlements applicables dès le 1^{er} janvier 2018

Dans notre courrier du 22 août 2017, nous vous avons informés de la fusion et des modifications qu'elle engendrerait au niveau des règlements. Vous trouverez ces derniers ainsi que des informations complémentaires sur www.previs.ch/reglements.

Nouveau numéro d'adhérent BVR valable à compter du 1^{er} janvier 2018

Le 22 novembre 2017, nous vous avons entre autres communiqué nos nouvelles coordonnées bancaires. Nous vous prions également d'utiliser le nouveau numéro d'adhérent BVR – que vous trouverez sur le décompte de cotisations – pour vos paiements à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous vous remercions de votre coopération.

Abonnez-vous à notre newsletter électronique et recevez toutes les informations essentielles relatives à la prévoyance professionnelle et à la Previs:
www.previs.ch/inscription



member
ethos

Previs Vorsorge | Previs Prévoyance | Previs Previdenza
Seftigenstrasse 362 | Case postale 250 | CH-3084 Wabern bei Bern
T 031 960 11 11 | F 031 960 11 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence